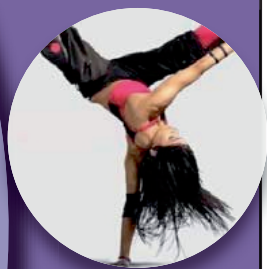


# ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE



# Edito

Votre école intercommunale de musique et de danse connaît depuis l'an dernier de profondes transformations notamment avec la création de la section danse. Créée en 1986, gérée par le SIVOM, puis reprise par la Communauté de Communes en 2005, nous nous efforçons, grâce à une équipe pédagogique dynamique et compétente, de proposer un enseignement de qualité tout en respectant aussi bien les attentes de pratiques loisirs comme plus approfondies.



Cours collectifs ou individuels, un large choix d'activités musicales ou chorégraphiques vous sont désormais proposées. En outre, un nouveau système tarifaire, plus juste, vient d'être mis en place afin d'offrir la possibilité à un maximum de personnes d'accéder aux activités proposées par l'école. Trois tranches de tarifs préférentiels sont appliquées en fonction du quotient familial des familles.

Toutes les générations peuvent trouver l'activité qui leur convient, de l'éveil musical et chorégraphique à partir de 3 ans jusqu'à diverses pratiques musicales, individuelles ou en orchestre, ainsi que plusieurs styles et niveaux de danse. Pour encore plus de confort une nouvelle salle de danse a été aménagée dans la salle des petites forges de l'Arsenal offrant aux danseurs un espace confortable et un équipement en barres et miroirs des plus performants. Par ailleurs les musiciens vont désormais pouvoir pratiquer des musiques plus modernes grâce à l'acquisition de matériel d'amplification permettant la pratique de la guitare électrique, le chant ou la basse.

La Communauté de Communes s'applique au jour le jour à vous offrir un service public au plus près de vos attentes. C'est ainsi que les services culturels comme l'école de musique et de danse participent à l'attractivité de notre territoire où il fait bon vivre.

Bonne rentrée musicale et chorégraphique 2011-2012.

Jean Paul VADOT

Président de la Communauté de Communes d'Auxonne-val-de-Saône

# Sommaire

P2 [Edito]

P4 [Musique]

En cursus

En pratique libre

En cours collectifs

P6 [Danse]

En cursus

En pratique libre

En cours collectifs

P8 [Tarifs]

P9 [Renseignements]

P10 [Situations]

De l'école de musique

De la Communauté de Communes



# Musique

## Pratique individuelle à partir de 7-8 ans :

- Batterie (mercredi)
- Chant (mardi)
- Flûte à bec (lundi)
- Guitare classique, électrique ou basse (mercredi, jeudi et vendredi)
- Piano (mercredi, jeudi et vendredi)
- Tuba (mardi et jeudi)
- Violon (mardi)
- Violoncelle (mardi et jeudi)

## Ateliers collectifs :

- Orchestre débutants (mercredi 18h00-19h00)
- Orchestre juniors (Classique) (jeudi 18h00-19h00) niveau minimum requis
- Orchestre musiques actuelles (Rock) (mardi 18h00-19h00) niveau minimum requis
- Ensemble de guitares (vendredi 18h00-19h00) niveau minimum requis
- Chorale (jeudi 18h00-19h00)
- Djembé/chant et danses africaines (mercredi)
- Association partenaire de l'école de musique : orchestre d'harmonie (jeudi). Contactez le 09.50.93.65.23

## Cours collectifs :

- Formation musicale (mercredi selon niveau)
- Culture Musicale (mercredi)
- Préparation au Baccalauréat option musique (mercredi)

# Musique

## 2 formules possibles pour la pratique musicale :

### **La formule cursus :**

elle offre un enseignement musical complet (obligatoire pour les moins de 16 ans) et comprend :

un cours instrumental individuel  
(au choix dans la liste, de 20 à 40 minutes selon niveau)

+

un cours collectif de formation musicale  
(1 heure)

+

un atelier collectif  
(1 heure au choix dans la liste)

### **La formule pratique libre :**

(ouverte uniquement à partir de 16 ans) comprenant :

un cours instrumental individuel  
(au choix dans la liste, de 30 minutes)

ou

un atelier collectif

(au choix dans la liste, d'1 heure - certains ateliers collectifs ne sont pas accessibles aux débutants)



# Danse

## Pratique chorégraphique (danse) à partir de 6-7 ans :

- Danse jazz (lundi et jeudi)
- Danse classique (mercredi)
- Hip hop (mercredi et samedi)
- Danses africaines / chant et djembé (mercredi 17h00-18h00)
- Danse de salon : country, rock, tango, paso doble, musette, valse... (mardi 20h00-22h00)

## 2 formules pour la pratique chorégraphique :

### **La formule cursus chorégraphique:**

comprenant :

2 cours de danse au choix obligatoires  
+  
un atelier d'ouverture au choix  
(hip-hop, danse Africaine ou danse de salon)

### **La formule pratique libre:**

comprenant :

Un cours au choix dans la liste proposée

# Initiation Musique

## Danse

Pour les tout petits :

**Eveil Musical et Expression Corporelle :**

éveil à la musique et à la danse  
de 4 à 6 ans (Mercredi de 10h00 à 11h00)

**Pour les pré-scolaires :**

Transition (Mercredi de 11h00 à 12h00) :  
atelier collectif après l'éveil  
permettant de préparer l'accès à la pratique instrumentale  
6-7 ans (Mercredi 11h00-12h00)



# Tarifs

3 tranches de tarifs sont fixées selon votre quotient familial :

tranche A : -de 300€/mois  
 tranche B : de 301 à 1100€/mois  
 tranche C : + de 1101€/mois

TRANCHES	A	B	C
Cours collectifs (Formation musicale, éveil musical et corporel, culture musicale, groupes instrumentaux, chorale, djembé, hip-hop et danse de salon)	141	160	184
Cours instrumental (selon niveau) :			
Cours individuel + FM + ensemble instrumental	De 255 à 343	De 299 à 402	De 334 à 449
Pratique libre instrumentale :			
Pour adultes :	396	464	518
Pour les jeunes et demandeurs d'emploi	343	402	449
Cursus de danse jazz et / ou classique 2 cours hebdomadaires + 1 cours d'ouverture (afro, salon et hip-hop)	299	350	391
Pratique libre de danse jazz ou classique 1 cours	255	299	334
Location d'instruments	120	120	120

# Renseignements

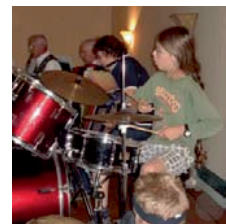
Règlement en 1 ou 5 fois (uniquement si inscriptions dès le début d'année scolaire) à réception de la facture envoyée par le trésor public.

Pour vous inscrire munissez-vous :

- D'une photocopie de votre dernier avis d'imposition
  - D'un certificat médical pour la danse
  - D'une photo d'identité

Et rendez-vous aux journées d'inscriptions qui auront lieu :

- Mercredi 14 Septembre 2011 de 9h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00
- Jeudi 15 Septembre 2011 de 17h00 à 19h00



Permanences et inscriptions tout au long de l'année le mercredi de 9h00 à 12h00 à l'école de musique place du Capitaine Landolphe.

Pour tout renseignement administratif :

Nathalie NOEL 03 80 27 03 20 [nnoel@cc-auxonnevaldesaone.fr](mailto:nnoel@cc-auxonnevaldesaone.fr)

Pour tout renseignement pédagogique :

Yves CUENOT Directeur 03 80 31 46 88 [ecolemusiqueauxonne@wanadoo.fr](mailto:ecolemusiqueauxonne@wanadoo.fr)

# Situation

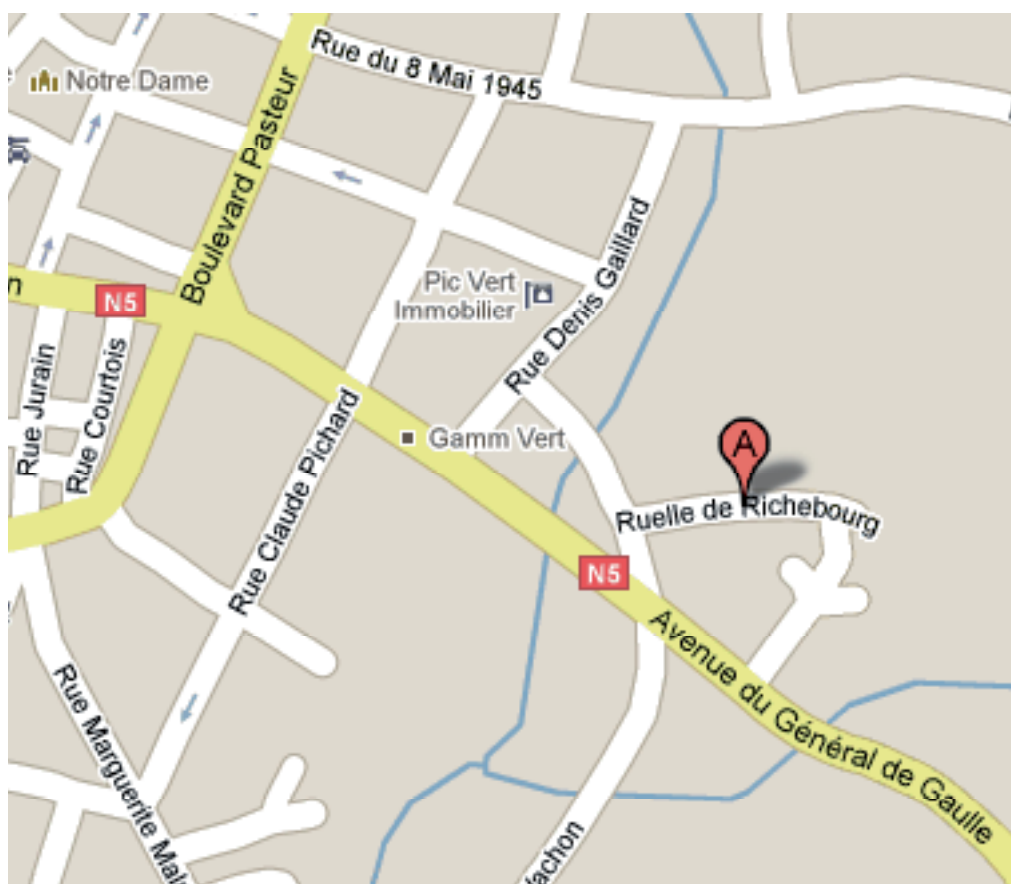
Plan d'accès à l'école de musique et de danse :



Source : maps.google.fr

# Situation

Plan d'accès aux locaux de la Communauté de Communes :



Source : maps.google.fr

# Notes

